

MULTIRISQUE PROFESSIONNELLE  
DES PHARMACIENS

# ALLIANZ PROFILPRO *Pharma*

Ne laissez pas les risques menacer votre activité.



# ALLIANZ PROFILPRO PHARMA, UN CONTRAT PLEIN D'ATOUTS

Être bien assuré, c'est éviter de mettre en péril son activité en cas d'événements majeurs (incendie, dégât des eaux), mais aussi en cas de faute professionnelle. Allianz vous propose une multirisque professionnelle complète et adaptée à votre officine.

Votre interlocuteur Allianz évalue vos besoins et étudie avec vous les solutions d'assurance pour votre officine. Il vous aide également à mettre en place des mesures de prévention des risques incendie et vol.

## QUELQUES EXEMPLES POUR MIEUX COMPRENDRE

**« Si mon réfrigérateur tombe en panne, remboursez-vous les vaccins et autres produits devenus inutilisables ? »**

Oui, hormis le cas de grève de votre fournisseur d'électricité, vous serez indemnisé pour les marchandises endommagées suite à l'arrêt accidentel de vos réfrigérateurs<sup>(2)</sup>.

**« Les matériels encombrants que je loue (fauteuils roulants, lits médicalisés...) sont entreposés dans un autre local. Comment faire pour qu'ils soient également assurés ? »**

Il vous suffit tout simplement de nous indiquer l'adresse de ce local et votre stock sera couvert sans aucun supplément de cotisation<sup>(2)</sup>.



## UNE OFFRE COMPLÈTE POUR VOTRE SÉRÉNITÉ

- Toutes les **garanties essentielles** pour couvrir votre officine et son contenu face aux risques les plus courants :
  - incendie, tempête, dégâts des eaux,
  - vol, vandalisme,
  - dommages aux biens électriques et/ou électroniques,
  - bris de vitrines et des enseignes.
- Un volet **Assistance** pour les situations d'urgence.
- Une **protection** face aux risques de **pertes d'exploitation** et de **dépréciation de votre officine**<sup>(1)</sup>.
- Des **garanties de Responsabilité civile professionnelle** pour toutes les missions qui vous incombent (précisées au contrat, sous réserve des exclusions).
- Votre **défense pénale** ainsi que les **recours Suite à un accident**.
- Une **Protection Juridique** pour vos litiges professionnels y compris les litiges fiscaux<sup>(1)</sup>.
- Vous choisissez votre **niveau de franchise** pour ajuster votre cotisation.

## DES BARÈMES D'INDEMNISATION EXCEPTIONNELS

- **Valeur de remplacement à neuf**<sup>(1)</sup> de votre mobilier et matériel professionnels, agencements spécifiques, limitée à 5 ans uniquement en cas de dommages électriques et bris des matériels électriques et/ou électroniques.
- **Valeur de reconstruction à neuf** de vos locaux au jour du sinistre.

(1) Ces garanties packagées ou, à la carte pour certaines, s'exercent dans les conditions prévues au contrat.



## L'ASSURANCE DE VOS BIENS

**Vous pouvez être confronté aussi bien à un sinistre majeur qu'à des dépenses imprévues suite à un vol ou des infiltrations ou dommages du fait de rongeurs !**

### **ALLIANZ PROFILPRO PHARMA COUVRE<sup>(2)</sup> À LA FOIS :**

- Les locaux de votre officine mais aussi votre local de stockage ou d'exposition à une autre adresse.
- Tous vos aménagements, vitrines, croix verte, autres enseignes lumineuses ou non.
- Vos distributeurs automatiques et défibrillateur.
- Votre matériel informatique (y compris les micro-ordinateurs portables et tablettes).
- Vos appareils électroniques, robots ou automates (même âgés de plus de 10 ans lorsqu'ils sont sous contrat de maintenance).

- Le vol de vos climatiseurs, pompe à chaleur et caméras de vidéosurveillance, fixés à l'extérieur.
- Les fonds, même en dehors des locaux si il y a eu violence, menaces ou effraction.
- Vos marchandises y compris celles entreposées chez un confrère.
- Le matériel médical ou orthopédique que vous louez.
- Les frais de crédit ou de crédit-bail relatifs au matériel électrique/électronique, dans certains cas.
- Jusqu'à deux années de perte d'usage des locaux.
- Les frais de réinstallation temporaire pour 2 années de valeur locative.

### **Les frais<sup>(2)</sup> engagés à la suite du sinistre pour :**

- Les honoraires de votre expert.
- La démolition, le déblai et les mesures conservatoires imposées par décision administrative.
- La remise en état des bâtiments.
- La cotisation « Dommages Ouvrage » obligatoire pour la reconstruction.
- Le remplacement ou la recharge des extincteurs utilisés pour l'incendie.
- L'exploitation informatique à remettre en route et les frais de reconstitution des archives sur la base de vos sauvegardes.

### **ALLIANZ ASSISTANCE À VOS CÔTÉS**

**Dans les situations d'urgence pour organiser et prendre en charge les frais :**

- De gardiennage et mise en sécurité des locaux.
- De nettoyage des locaux sinistrés ou des locaux de remplacement.

- Du retour d'urgence du pharmacien titulaire ou d'un collaborateur essentiel.
- D'accompagnement psychologique du pharmacien et de son personnel.

**Pour vous renseigner au quotidien par téléphone :**

- Allô Infos Juridiques et Fiscales
- Assistance informatique

(2) Sous réserve qu'elles aient été souscrites, ces garanties s'exercent dans les conditions prévues au contrat.

# VOUS PROTÉGER FACE AUX PERTES DE REVENUS D'ACTIVITÉ

## UN INCENDIE, UN IMPORTANT DÉGÂT DES EAUX, UN VOL AVEC BRIS DE VITRINES...

La remise en état de votre pharmacie risque de prendre du temps voire ne pas être possible.

Le manque à gagner qui en résultera et l'ensemble des charges que vous devez malgré tout continuer à payer représentent souvent beaucoup plus que la simple réparation matérielle des dommages.

## C'EST POURQUOI ALLIANZ VOUS RECOMMANDE LES GARANTIES<sup>(2)</sup> :

- **Pertes d'exploitation** pour couvrir votre perte de marge brute du fait de l'interruption temporaire ou la réduction de votre activité, mais aussi les frais engagés pour limiter cette perte financière.
- **Perte de la valeur vénale de votre officine**, pour couvrir sa dépréciation définitive de valeur à la suite d'un sinistre garanti qui a conduit à une perte de clientèle.

De plus, avec ces garanties, vous aurez aussi la possibilité de demander une avance immédiate (de 50% de l'indemnisation évaluée au titre des dommages matériels).

## AVEZ-VOUS PENSÉ AUX AUTRES RISQUES DE PERTE DE REVENUS ?

- **Suite à une faute professionnelle et la mise en cause de votre Responsabilité Civile**, vous pourriez vous-même, ou votre pharmacien assistant, être interdit d'exercer. **Votre officine risque de perdre de la valeur.** Outre les **frais d'expertise**, vous devrez **payer un remplaçant sur une longue durée.** Avec Allianz ProfilPro Pharma, vous êtes automatiquement couvert<sup>(2)</sup> !
- Sachant que la présence d'un pharmacien est obligatoire dans l'officine, l'offre prévoit en option le remboursement de **vos frais de remplacement** (jusqu'à 200 €/jour en cas d'accident ou de maladie).

## VOS GARANTIES DE RESPONSABILITÉS CIVILES

### EN RÉPONSE À VOS OBLIGATIONS D'ASSURANCE

L'objectif est d'être capable de payer les dommages causés par vous-même ou votre pharmacien associé ou les personnes dont vous êtes civilement responsable (vos préposés, apprentis, ...). Notamment en cas de :

- Erreurs lors de la dispensation de médicaments.
- Préparations défectueuses,
- faute reconnue comme inexcusable et donc de sommes dues à la Sécurité sociale au titre de sanction.
- Vol commis par vos préposés.
- Blessures causées par la chute d'un présentoir.

Allianz ProfilPro Pharma permet d'assurer votre défense, de prendre en charge les frais et honoraires correspondants et d'indemniser les tiers pour ces dommages causés<sup>(2)</sup>.

Parce qu'un incendie, un dégât des eaux peuvent aussi causer des dégâts importants, vous pouvez compter sur votre assurance pour que soient indemnisés<sup>(2)</sup> : votre propriétaire, les voisins ou tiers y compris les colocataires ou les copropriétaires. Vous effectuez quelques travaux d'entretien qui tournent mal ? C'est aussi prévu.

### « En cas d'erreur lors de la délivrance de médicaments ou de soins de premier secours, suis-je couvert ? »

Oui, votre garantie Responsabilité Civile Professionnelle de votre contrat couvre les dommages corporels et les autres préjudices causés à vos clients, dans l'exercice de votre profession. La garantie couvre également les erreurs commises par vos employés.

### « Trois semaines de travaux suite à un incendie et ce, en pleine période d'épidémie de grippe... Je suis couvert pour les travaux mais le manque à gagner est considérable ! »

La garantie Pertes d'exploitation vous permet d'être serein face à ce risque. Chez Allianz, cette garantie est étendue aux sinistres survenus à proximité d'une officine en centre commercial et qui affectent son activité.

### « Un incendie a totalement détruit l'immeuble dans lequel j'exerce et le propriétaire ne souhaite pas reconstruire. Je vais donc devoir déménager et risque de perdre une partie de ma clientèle... »

La garantie Perte de valeur vénale permet justement de vous indemniser de la perte de votre clientèle, du droit au bail, du pas de porte,...

# ALLIANZ PROFILPRO PHARMA, EN RÉSUMÉ

La multirisque Allianz ProfilPro a reçu le Label d'Excellence cette année encore, gage de qualité émanant des Dossiers de l'Épargne, un organisme totalement indépendant des banques et compagnies d'assurance.



LA FORMULE ALLIANZ PROFILPRO PHARMA, SPÉCIALEMENT CONÇUE POUR VOUS, VOUS GARANTIT UNE PROTECTION ADAPTÉE À VOTRE ACTIVITÉ.

Garanties	Inclus en base	Options
Dommages aux biens en cas de :		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Incendie</li> <li>• Tempête, Grêle, Neige</li> <li>• Dégâts des eaux</li> <li>• Catastrophes naturelles, Attentats</li> <li>• Vol / Vandalisme</li> <li>• Bris des glaces à hauteur des frais réels</li> <li>• Dommages électriques</li> <li>• Bris des matériels électroniques</li> <li>• Autres dommages matériels</li> </ul>	à hauteur de 100 % de votre CA HT jusqu'à 2 000 000 €	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓</li> <li>✓</li> <li>✓</li> <li>✓</li> <li>✓</li> <li>✓</li> <li>✓</li> <li>✓</li> <li>✓</li> </ul>
Assistance	✓	
Responsabilité Civile : Incendie / Dégâts des eaux / Professionnelle	✓	
Défense Pénale et Recours suite à accident	✓	
Pertes d'exploitation		Recommandé
Perte de valeur vénale Dépréciation de valeur vénale consécutive à mise en cause de votre Responsabilité Civile Professionnelle		Recommandé
Frais de remplacement		Selon vos besoins
Accidents corporels des clients		Selon vos besoins
Clauses d'adaptation		Selon vos besoins
Protection Juridique Professionnelle y compris pour des litiges fiscaux		Selon vos besoins

Pour de plus amples renseignements, votre interlocuteur Allianz est à votre disposition.

---

---



#### Allianz IARD

Société anonyme au capital de 991.967.200 €  
542 110 291 RCS Nanterre

#### Protexia France

Société anonyme au capital de 1.895.248 €  
382 276 624 RCS Nanterre

Entreprises régies par le Code des assurances  
1, cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex

[www.allianz.fr](http://www.allianz.fr)



#### AWP France SAS

Société par actions simplifiée au capital de 7.584.076,86 €  
490 381 753 RCS Bobigny

Société de courtage d'assurances

Inscription ORIAS 07 026 669 - [www.orias.fr](http://www.orias.fr)

Siège social : 7, rue Dora Maar - 93400 Saint-Ouen

Désignée sous le nom commercial «Allianz Assistance»

[www.allianz-worldwide-partners.fr](http://www.allianz-worldwide-partners.fr)

Document à caractère publicitaire, ne pas jeter sur la voie publique.